

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
18 juillet 2025
Français
Original : arabe

Assemblée générale
Soixante-dix-neuvième session
Point 34 de l'ordre du jour
La situation au Moyen-Orient

Conseil de sécurité
Quatre-vingtième année

**Lettres identiques datées du 16 juillet 2025, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent de la République arabe syrienne
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement et comme suite à nos lettres relatives aux attaques israéliennes menées contre le territoire syrien, je vous informe de ce qui suit :

Dans le cadre de la politique systématique et délibérée d'agression contre la République arabe syrienne et en vue d'exploiter la situation délicate dans laquelle le pays se trouve, les forces d'occupation israéliennes ont mené ces derniers jours une série d'attaques contre le territoire syrien, faisant plusieurs morts et blessés parmi les civils et les militaires.

Le mercredi 16 juillet, les raids menés par l'occupation israélienne ont visé des bâtiments publics, notamment celui de l'état-major, situé au cœur de la capitale Damas, à une heure de pointe, puis les environs du palais présidentiel, ainsi que des membres des Forces armées arabes syriennes et des forces de sécurité publique dans les provinces de Deraa et de Soueïda.

La République arabe syrienne condamne dans les termes les plus énergiques cette agression israélienne brutale et rejette catégoriquement tous les prétextes et allégations que les autorités d'occupation israéliennes avancent pour tenter de la justifier. Elle affirme que ces attaques s'inscrivent dans le prolongement de l'approche agressive adoptée par Israël contre la Syrie. Ainsi ces derniers mois, Israël a violé l'Accord sur le dégagement des forces de 1974, ses forces ayant franchi la zone de séparation, mené des incursions dans de vastes zones dans les provinces de Qouneïtra, de Deraa et de Rif-Damas, où elles ont commis des violations contre la population, établi des positions militaires illégales et pris le contrôle des ressources en eau.

La Syrie demande au Conseil de sécurité et au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies de condamner clairement et sans équivoque les attaques israéliennes, qui constituent une grave menace contre la paix et la sécurité internationales et contre l'unité et l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne ainsi qu'une violation flagrante du droit international, de la Charte des Nations Unies et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, à commencer par les résolutions [242 \(1967\)](#),



338 (1973) et 497 (1981). La République arabe syrienne souligne qu'il faut s'employer immédiatement à faire cesser ces attaques et à faire en sorte qu'elles ne se reproduisent pas, et obliger Israël à retirer ses forces des lieux où il a mené des incursions et à mettre fin à son occupation du Golan syrien.

La Syrie réaffirme son droit inaliénable de préserver l'unité et l'intégrité de son territoire. Elle rejette toute tentative visant à intervenir dans ses affaires intérieures et à compromettre sa sécurité et sa stabilité. Elle invite le Conseil de sécurité à organiser une séance d'urgence dès que possible afin d'examiner les conséquences de l'agression israélienne contre le territoire syrien.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 34 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Koussay **Aldahhak**
